



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 63105

## Texte de la question

M. Daniel Garrigue \* attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les difficultés rencontrées par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine du fait de l'insuffisance de ses effectifs titulaires dans l'ensemble de la région. En effet, quatre-vingt-neuf agents supplémentaires devaient être recrutés afin de remédier à l'augmentation des tâches confiées au CRPF par la loi forestière du 9 juillet 2001. Ces recrutements devaient être étalés sur plusieurs exercices. Si trente emplois (dont trois en Aquitaine) ont bien été créés en 2004, rien n'a été programmé en 2005. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer si des recrutements de techniciens forestiers sont d'ores et déjà prévus dans le futur budget pour 2006.

## Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste particulièrement vigilant sur l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63105

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 avril 2005, page 3950

**Réponse publiée le** : 5 juillet 2005, page 6615